

Florine Le Belleguy

Commissaire aux Comptes

*Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre*

14 rue de Mantes, Bât C, Le Charlebourg
92700 – Colombes

SODITECH SA

5, rue des allumettes – 13100 – AIX EN PROVENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital
Assemblée générale du 4 juin 2021

A l'Assemblée Générale de la société SODITECH

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre assemblée vous propose de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Colombes, le 27 avril 2021



Florine Le Belleguy

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre